ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL Nº 27

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES **TREIZE HEURES TRENTE**

Mme CABLE, *ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation*, fait une déclaration au sujet de l'équipe féminine de volleyball des Bisons qui a remporté le championnat national de volleyball féminin.

M. LAGASSÉ fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, MM. PANKRATZ et NESBITT, M. le *ministre* SANDHU, M. LAGASSÉ ainsi que Mme SCHOTT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

Mme BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à effectuer des travaux de réfection et d'entretien régulier sur la route provinciale secondaire nº 352 au Manitoba, en particulier sur le tronçon de 1,5 mile situé entre Birnie et la route provinciale à grande circulation nº 5, afin qu'elle réponde aux normes de l'Association des routes et transports du Canada, à veiller à ce qu'elle demeure revêtue d'asphalte et qu'elle ne soit pas réduite à du gravier, à réduire le poids maximal autorisé sur cette route jusqu'à ce que les travaux de réfection soient terminés ainsi qu'à remplacer ou à réparer le pont situé sur ce tronçon et à fournir une évaluation de son intégrité.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

Mme COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. GOERTZEN — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

Mme STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

Mme HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures sans délai et à reconnaître l'importance cruciale du projet de traitement des eaux usées pour la croissance économique et la stabilité environnementale en s'engageant à intervenir auprès du gouvernement fédéral et à collaborer avec lui pour combler l'écart de financement et obtenir des fonds supplémentaires pour le système de traitement des eaux usées de Morden et, d'autre part, à veiller à ce que tous les paliers de gouvernement et les organismes de réglementation accélèrent le financement et les approbations nécessaires pour faire avancer sans plus tarder le projet de traitement des eaux usées de Morden et à assurer qu'aucun obstacle ne nuise à la croissance et au développement économique de Morden et du sud du Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à aider la ville de Winnipeg à réduire les risques graves pour la sécurité pour tous ceux qui fréquentent la région de FortWhyte Alive en procédant à l'élargissement à quatre voies du boulevard McGillivray à son intersection avec le chemin Brady, là où le boulevard devient la route provinciale à grande circulation n° 3, et à l'installation de feux de circulation et à l'ajout d'un passage pour piétons à cette intersection.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à commencer sans délai la construction de la nouvelle école professionnelle de Sainte-Anne et à allouer les ressources nécessaires pour respecter l'échéance initiale de 2027 à laquelle les résidents s'attendaient.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. NESBITT — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. le *ministre* SANDHU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 31 — *Loi sur les instruments de contrôle de biens-fonds visant des épiceries et des supermarchés (modification de diverses lois)/The Property Controls for Grocery Stores and Supermarkets Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SANDHU intervient.

M. GUENTER, Mme HIEBERT ainsi que MM. BEREZA et NARTH posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. GUENTER, NARTH et BEREZA interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* SANDHU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 42 — *Loi sur l'achat au Canada (modification de la Loi sur les achats du gouvernement)/The Buy Canadian Act (Government Purchases Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SANDHU exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey